

BUREAU
du 27 juin 2023 à 15h
Salle polyvalente de Selles-sur-Nahon

PROCES VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à quinze heures, les membres de Bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle polyvalente de Selles-sur-Nahon sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 20 juin 2023

En exercice : 20

Quorum : 11

11 membres du Bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Alain REUILLON, M. Alain POURNIN, M. William GUIMPIER, M. Bruno TAILLANDIER, M. Patrick GARGAUD, M. Jean AUFRERE, M. Georges BIDEAUX, Mme Christiane HUOT, M. Philippe KOCHER, Mme Evelyne PICAUD, M. Guy LEVEQUE, Mme Chantal GODART, M. Joël RETY, M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel BRUNET

Avait donné pouvoir : M. Claude DOUCET à Mme Annick BROSSIER

Etaient absents/excusés : M. Gérard SAUGET, M. Gilles BRANCHOUX, M. Francis JOURDAIN

Secrétaire de séance : M. Alain POURNIN

Participait également : Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services,

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

0. Présentation M. Jean-François CLO, nouveau responsable des services aux entreprises et à la population
 1. Demande d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Dossiers ne faisant pas l'objet de délibérations :*
2. Situation de l'abattoir
 3. Evolution du service de gestion des déchets
 4. Transfert de l'OTSI au Pays de Valençay en Berry
 5. Perspectives financières
 6. Adhésion à l'association ADELFA
 7. Gestion du personnel :
 - a. création/mise en place d'un règlement intérieur
 - b. passage d'un agent à 35h hebdomadaires
 - c. protocole pour les départs en retraite
 - d. participation employeur à la prévoyance et à la complémentaire santé
 8. Questions diverses (réfèrent déontologue, plans communaux de sauvegarde, assistant de prévention, etc.)

La Présidente remercie la Maire de la commune de Selles-sur-Nahon pour son accueil et invite M. Jean-François CLO, nouveau responsable des services aux entreprises et à la population, à se présenter.

Dossier n°1.1 : Aide à l'immobilier d'entreprise : demande de la SCI TOUZEAU BOULAY, représentée par Mme TOUZEAU Sophie (7.4) DB2023_077

Par courrier en date du 27 octobre 2022, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a été sollicitée par Mme TOUZEAU Sophie, gérante majoritaire de la SCI TOUZEAU BOULAY domiciliée à Gy en Sologne pour l'attribution d'une subvention « Aide à l'investissement immobilier » dans le cadre de son projet d'acquisition d'un bâtiment situé au 15, rue du Château 36600 Valençay et accueillant un salon de coiffure.

Le montant des investissements immobiliers s'élève à 44 100 € TTC. Le financement de ces investissements se répartit entre des fonds propres de la SCI TOUZEAU BOULAY à hauteur de 4 100 € et

un emprunt bancaire d'un montant de 40 000 €. Ces investissements concernent l'achat des murs d'un immeuble sis 15 rue du Château à Valençay. La SCI TOUZEAU BOULAY, ainsi propriétaire, loue les murs à Mme TOUZEAU Sophie, coiffeuse de profession, pour l'exercice de son activité commerciale de salon de coiffure baptisé S'Coiff.

La demande de subvention de la SCI TOUZEAU BOULAY porte donc sur la part de l'investissement immobilier à financer soit 40 000 € TTC.

Dans le local commercial, Mme TOUZEAU a repris une activité de coiffure existante, précédemment exercée par Mme COQUEL. Elle a repensé l'aménagement du salon de coiffure et la décoration de l'espace. Le commerce, nouvellement identifié S'Coiff, s'est doté d'une enseigne extérieure. Mme TOUZEAU a ajusté ses horaires d'ouverture pour accueillir sa clientèle avec une amplitude large et notamment le lundi, journée traditionnellement chômée dans la profession.

L'activité a débuté de façon encourageante le 1^{er} décembre 2022.

Comme l'autorise le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, la Présidente propose de soutenir ce projet à hauteur de 5 000 €.

Bruno TAILLANDIER : l'achat du fonds et des murs montre la volonté de l'entrepreneuse de rester et de s'investir. C'est bien.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise approuvé par délibération n°DCC2020_147 en date du 17 décembre 2020, modifié par délibérations n°DCC2021_66 du 22 juin 2021, n°DCC2021_117 du 10 novembre 2021 et n°DCC2023_066 du 15 mai 2023,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau :

- ✓ Approuve l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la SCI TOUZEAU BOULAY, représentée par Mme Sophie TOUZEAU pour la réalisation de son projet immobilier,
- ✓ Dit que les crédits inscrits à l'article 20422 du budget principal 2023 sont suffisants,
- ✓ Autorise la Présidente à signer la convention afférente avec Mme Sophie TOUZEAU, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°1.2 : Aide à l'immobilier d'entreprise : demande de la SCI CLAIRY, représentée par M. ANDRE Richard et Mme ANDRE Claire, restaurateurs (7.4) DB2023_078

Par courrier en date du 18 octobre 2022, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a été sollicitée par M. et Mme ANDRE, gérants de la SCI CLAIRY et de la SAS LA RESSOURCE, sociétés domiciliées 18 rue Principale 36600 Fontguenand, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de leur projet d'aménagement et de rénovation du restaurant et des chambres d'hôtes baptisés « La Ressource » à Fontguenand.

Le montant chiffré des investissements immobiliers s'élève à 38 500 € HT. Ces investissements concernent des travaux nécessaires pour la remise en état du restaurant/chambres d'hôtes avec notamment la mise aux normes de la fosse septique, le remplacement de menuiseries, fenêtres et portes, la rénovation de la façade, la réalisation et pose d'une enseigne, le remplacement de certains équipements professionnels indispensables au fonctionnement de la cuisine.

La SCI CLAIRY loue les locaux rénovés à la SAS LA RESSOURCE qui exploite l'activité du restaurant et des chambres d'hôtes « La Ressource ». Ces deux sociétés sont représentées par M. et Mme ANDRE.

La demande de subvention de la SCI CLAIRY porte donc sur l'investissement immobilier à financer pour travaux de rénovation soit 38 500 € HT.

L'activité a débuté en avril 2023. Richard André, cuisinier de métier, et Claire André, serveuse, dans des établissements de région parisienne ont concrétisé leur projet de s'installer à Fontguenand en achetant le fonds et les murs de l'ancien établissement « Chez Margotte ».

En matière de restauration, La Ressource propose une cuisine du midi et une cuisine bistronomique du chef avec un service en terrasse, une proposition « évènement » pour les groupes avec une salle et des services adaptés, une pause « salon de thé » pour les après-midis. Concernant l'hébergement, 4 chambres d'hôtes très bien équipées sont disponibles à la réservation sur le site internet de l'entreprise. Le début d'activité est prometteur avec un taux de fréquentation croissant et un bon indice de satisfaction clients.

Comme l'autorise le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, la Présidente propose de soutenir ce projet à hauteur de 5 000 €.

Annick BROSSIER : les dépenses éligibles sont hors immobilier lié à l'habitation. Dans la convention, il faudra préciser le taux, le montant de la subvention et le montant des dépenses éligibles en précisant que celles liées à l'habitation ne le seront pas.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise approuvé par délibération DCC n° 2020_147 en date du 17 décembre 2020, modifié par délibérations n°DCC2021_66 du 22 juin 2021, n°DCC2021_117 du 10 novembre 2021 et n°DCC2023_066 du 15 mai 2023,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau :

- ✓ Approuve l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la SCI CLAIRY, représentée par M. ANDRE Richard et Mme ANDRE Claire pour la réalisation de son projet immobilier,
- ✓ Dit que les crédits inscrits à l'article 20422 du budget principal 2023 sont suffisants,
- ✓ Autorise la Présidente à signer la convention afférente avec M. ANDRE Richard et Mme ANDRE Claire, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Mme Marie-France MARTINEAU représente la commune de Valençay à l'issue de ces deux votes.

Dossier n°1.3 : Vente de terrains à deux entreprises sur la zone d'activité du Cabaret à Vicq-sur-Nahon

1. Entreprise COUVERTURE ART ET TRADITION représenté par M. David ALCHEIK : acquisition en projet de 6 000 m². Il s'agit d'une entreprise de couverture-charpente qui a démarré l'activité de pose de panneaux photovoltaïques. L'entreprise a besoin d'espace pour stocker et pour grandir. Elle veut disposer des bennes pour trier des déchets des professionnels du bâtiment. Le prix de vente est à 3,90€ net par m². Pour son dossier, il manque un bilan prévisionnel et une date de construction du bâtiment. Actuellement, l'entreprise compte 6 salariés et a un projet d'embauche en plus.

Philippe KOCHER : 5 000 m² pour une réserve incendie et un bassin de rétention des eaux pluviales, c'est beaucoup.

Alice CAILLAT : c'est une surface maximum.

Alain POURNIN : il faudra prévoir un accès à l'habitation si elle est à vendre à terme, en laissant une bande libre.

2. Entreprise VERTICAL représentée par M. Gilles COUTON : acquisition de 5 300 m² pour stocker du matériel de chantier. Il demande la possibilité de sortir sur la RD 109 mais cela nécessitera d'enfouir les réseaux aériens. L'entreprise doit contacter ENEDIS et devra prendre en charge les coûts. Penser à lui dire qu'elle doit déposer une DICT. A terme, il faudra élargir la RD 109. Le prix de vente est à 3,90€ net par m².

Ces deux dossiers seront présentés en conseil communautaire.

Arrivée en séance de M. Gérard SAUGET

Dossier n°2 : Situation de l'abattoir

1. Tonnage 2022 : 714 tonnes ; tonnage 2023 sur les 5 premiers mois : - 6 tonnes par rapport à 2022 (baisse essentiellement liée aux bovins, tendance nationale)
2. Gros problèmes de matériel (échaudeuse à porcs et scie de fente) nécessitant des interventions quotidiennes des services techniques et des suspensions d'abattage dans la journée
3. Situation financière : fin mai, le montant de la consommation énergétique de l'abattoir dépassait les 55% : la Présidente proposera une revalorisation des tarifs à définir après une analyse plus détaillée des finances de l'abattoir (a minima 0,02 € par KgEC).
4. Mouvements de personnel :
 - a. Démission brutale d'un agent n'ayant pas respecté sa durée de préavis
 - b. Un autre agent va terminer son contrat en septembre mais ne souhaite pas le renouveler.
 - c. Un nouvel agent va arriver le 01/07/2023 pour 3 mois à temps complet puis demande un 25 heures hebdomadaire à partir d'octobre
 - d. Il est impératif de recruter au moins deux personnes supplémentaires pour permettre la sortie de l'un des agents, trop usée par le travail.
5. Etat d'avancement des travaux : en attente de l'APS du maître d'œuvre

Dossier n°3 : Evolution du service de gestion des déchets

1. Evolution des tonnages : + 20 tonnes d'OMR enfouies depuis le début de l'année et baisse de 10 tonnes des biodéchets collectés
2. Impact sur le coût du service : crainte sur un effet lourd sur le coût du service
3. Recrutement d'un ambassadeur du tri : coût total chargé : entre 30 et 35 000 € par an soit pour un mi-temps : 15 à 17 000 €. Possibilité d'obtention d'une subvention CITEO : 4 000€, soit un reste à charge entre 11 et 13 000 €.

Philippe KOCHER : OK mais si on n'abonde pas le CIVAM pour les PSE.

Annick BROSSIER : Je suis allée à côté de Chartres avec Alain REUILLON pour une réunion avec les agriculteurs qui ont été étonnés de notre implication dans les ordures ménagères et du travail fait avec les agriculteurs.

Alain REUILLON : On est le modèle au niveau départemental et régional.

Christiane HUOT : Je regrette le départ d'Alizée. On perd tout son travail.

Alain POURNIN : Le manque de communication est très impactant. Si on arrête la communication, les résultats chutent. Si on opte pour un mi-temps, ça risque de ne pas être suffisant. Il faudrait un temps plein.

Michel BRUNET : Je suis d'accord avec Alain POURNIN.

Annick BROSSIER : Tous les territoires vont passer au tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Il va y avoir du martellement par les médias. Il faut réimpulser la dynamique.

Alain REUILLON : Au 1^{er} janvier 2024, les territoires vont distribuer des composteurs et ils seront dans les clous par rapport aux exigences règlementaires. Mais si on n'accompagne pas les habitants, ça ne marchera pas dans la durée.

Christiane HUOT : Depuis plusieurs mois, la mairie ne distribue plus de sacs à biodéchets.

Bruno TAILLANDIER : Si c'est une priorité de la Communauté de Communes, il faut l'afficher comme tel.

AVIS RENDU PAR LE BUREAU :

Pour un temps plein : 12 élus : Chantal GODART, Alain POURNIN, William GUIMPIER, Marie-France MARTINEAU, Christiane HUOT, Joël RETY, Michel BRUNET, Alain REUILLON, Bruno TAILLANDIER, Jean AUFRERE, Gérard SAUGET et Annick BROSSIER

Pour un mi-temps : 5 élus : Philippe KOCHER, Patrick GARGAUD, Jean-Christophe GUILLET, Guy LEVEQUE et Evelyne PICAUD

Dossier n°4 : Transfert de l'Office de Tourisme au Pays de Valençay en Berry

Plusieurs questions sont en suspens :

1. Création d'une régie de recettes propre à la CCEV mais géré par des salariés du Pays : est-ce possible ?
2. Problématique du maintien de la subvention du Département au bénéfice de la CCEV (15 000 € par an)
3. Quelles démarches entreprendre pour garantir la sécurité contractuelle des agents, la conservation de leur ancienneté et de leurs acquis sociaux ?
4. Combien de personnel faut-il faire remonter au Pays ?
5. Répartition des tâches entre le chef de projet et les salariés des offices
6. Problématique du droit à la commercialisation détenu pour l'instant par le seul OTSI de Valençay

Annick BROSSIER : il y a une réunion demain avec le Pays.

Jean AUFRERE : Quelle est la position de la CCEV : 2 postes ou 3 postes ?

Annick BROSSIER : Pour répondre, j'ai besoin de savoir comment se répartissent les tâches avec l'Office de Tourisme et le chef de projet. Je veux savoir ce qui va être fait l'hiver.

Philippe KOCHER : Normalement la mutualisation est censée permettre des économies.

Jean AUFRERE : Ce n'est pas le but. Le but est de créer une destination, de mettre en place une stratégie.

Marie-France MARTINEAU : Qui paie les salaires pour l'instant ?

Annick BROSSIER : C'est l'association.

Marie-France MARTINEAU : Si on ne prend que 2 personnes, qui paie le licenciement ?

Annick BROSSIER : On n'en est pas encore là.

Jean AUFRERE : Le chef de projet est recruté et arrivera en septembre.

Annick BROSSIER : Il y aura un COPIL qui sera constitué pour piloter l'opération.

Bruno TAILLANDIER : On peine à faire venir les jeunes sur les 4 communautés de communes du Pays. Je rappelle qu'avant l'Office de Tourisme faisait le travail des trois autres communautés de communes. Désormais ce ne sera plus fait. A-t-on encore besoin de deux ou trois personnes ?

Annick BROSSIER : Le conseil communautaire s'est souvent plaint de payer pour faire le boulot des autres. Si nous n'avons plus les livrets à faire, le château étant fermé l'hiver, faut-il ouvrir tous les jours en hiver ?

Evelyne PICAUD : Les gens utilisent internet et ne veulent plus vraiment chercher de l'information.

Marie-France MARTINEAU : Elles prennent leur vacances l'hiver et il y a une amplitude horaire plus importante en été.

Alain POURNIN : Pourquoi tout changer comme ça ? Une simple coordination devrait suffire.

Jean AUFRERE : Ce n'est pas qu'une simple coordination.

Annick BROSSIER : Il y a un essoufflement des bénévoles et de l'association. A terme, cela va nous revenir.

Philippe KOCHER : On ne sera jamais prêt en octobre.

Dossier n°5 : Perspectives financières de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay

Annick BROSSIER : Grâce au FPIC, la CCEV a retrouvé un peu d'aisance financière. Mais il faudra investir dans ces projets :

1. Musée : Etude en cours. Fin de convention Guignard le 30 janvier 2024. Une décision devra être prise pour savoir si la CCEV est d'accord pour payer 10 à 12 000 € pour couvrir l'assurance souscrite par les Consorts Guignard.
2. Espace Gâtines : travaux à faire sur le bâtiment
3. ZA de Vicq : aménagement et viabilisation
4. Abattoir

Malgré tout, je propose de redonner le FPIC aux communes cette année et donc d'opter pour la répartition de droit commun.

Philippe KOCHER : Je rappelle que les communes n'ont plus de FPIC depuis 2019.

Annick BROSSIER : On verra l'impact sur le bilan de la CCEV.

Dossier n°6 : Adhésion à ADELFA

1. Représentation : Avant, tous les maires des communes adhérentes y siégeaient. Depuis 4 ou 5 ans, la Communauté d'Agglomération de Blois et la Communauté de Communes Val de Cher – Controis, qui représentent 90 à 95% des cotisations, adhèrent à la place des communes. Cela nécessite une harmonisation avec les autres (5 communes de la CDC du grand Chambord + 7 communes de l'Indre : Chabris, Villentrois – Faverolles en Berry, Fontguenand, La Vernelle, Luçay-le-Mâle, Lye et Valençay). Désormais, il faut désigner un responsable titulaire plus un suppléant pour toutes les communes de l'Indre. M. Christian PINARD (titulaire) et M. Claude LECLERC (suppléant) seraient partants.
2. Cotisations (base + €/hab) : les cotisations resteront à la charge des communes adhérentes.

Coordonnées d'ADELFA 36-37-41 :

Adresse : 11-13-15, rue Louis-Joseph Philippe – 41018 BLOIS

Président : Michel CONTOUR : ☎ : 06 89 74 57 51 / 📧 : m_contour@orange.fr

Secrétaire : Sandrine EMONET : ☎ : 02 54 55 20 00 / 📧 : sandrine-emonet@loir-et-cher.chambagri.fr

AVIS RENDU PAR LE BUREAU à l'unanimité : M. Christian PINARD (titulaire) et M. Claude LECLERC (suppléant) sous réserve de l'accord de la commune de Chabris

Dossier n°7 : Gestion du personnel

1. Mise en place d'un règlement intérieur pour le personnel à l'étude
2. Passage à 35 heures hebdomadaires de l'agent responsable de la médiathèque
3. Recrutement en cours pour l'animation de la Micro-Folie (un mi-temps Micro-Folie, un mi-temps Réseau de lecture publique)
4. Attribution de cadeaux à l'occasion de départ en retraite ou de la remise d'une médaille du travail :

| Remise de médaille du travail | Départ en retraite |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Médaille d'argent (20 ans) 50 € | Ancienneté < 5 ans 50 € |
| Médaille de vermeil (30 ans) 70 € | Ancienneté de 5 à 15 ans 100 € |
| Médaille d'or (35 ans) 100 € | Ancienneté > 15 ans 150 € |
| Grande médaille d'or (40 ans) 120 € | |

AVIS FAVORABLE SUR LES MONTANTS RENDU PAR LE BUREAU à

5. **Prévoyance et complémentaire santé** : les services de la CCEV travaillent actuellement à l'adhésion à la convention groupe proposée par le CGD36. Pour mémoire, la CCEV apporte une contribution au titre de la prévoyance de 10 € pour les catégories A, de 13 € pour les catégories B et de 15 € pour les catégories C. Pour la complémentaire santé, la participation de l'employeur pourrait être de 1 € par mois et par agent.

Questions diverses

1. **Référent déontologue** : la CCEV a saisi le 26 mai l'Association des Maires de l'Indre pour bénéficier des services du référent déontologue et est en attente d'une réponse.

2. **Plans communaux de sauvegarde** :

Patrick GARGAUD : Langé l'a fait en interne. Il a fallu 8 mois pour le faire (110 pages). Très chronophage et très fastidieux à faire.

Bruno TAILLANDIER : Luçay travaille avec un cabinet performant. Coût : 3 000 € complet.

Il faut savoir qu'à l'avenir, les assurances vont prendre en compte la qualité du plan communal de sauvegarde pour indemniser les sinistrés.

AVIS RENDU PAR LE BUREAU à l'unanimité : recours à un groupement de commande porté par la CCEV

3. **Assistant de prévention des risques** :

Les communes de Pellevoisin, Ecueillé, Luçay-le-Mâle, Préaux, Villentrois – Faverolles en Berry, Selles-sur-Nahon, Valençay et la CCEV ont réalisé leur document unique mais seul Valençay a désigné deux assistants de prévention.

Annick BROSSIER demande quelle commune souhaiterait que la CCEV leur propose un assistant de prévention. Chantal GODARD se positionne.

AVIS RENDU PAR LE BUREAU : chaque commune se débrouille de son côté.

4. **Charte des bibliothèques** et convention afférente émises par le Département : ces deux documents ont été transmis à chaque commune disposant d'une bibliothèque. Ils imposent de nouvelles contraintes qui risquent de mettre à mal l'existence même de ces services dans les communes rurales. La Présidente propose de faire une réunion avec les maires concernés dédiée à ce sujet.

5. **Etude sur la mobilité** : la cheffe de projet PVD propose de réaliser une étude sur la mobilité.

AVIS RENDU PAR LE BUREAU : S'il est certain que ce sujet est un enjeu et un problème, la CCEV se positionnera sur la réalisation de cette étude en fonction de ses objectifs et de son coût.

6. **Etude du Musée de l'Automobile** : l'étude est en cours et ce sujet sera abordé lors d'un conseil communautaire en septembre.

7. **Relais du Moulin de Valençay** : l'établissement appartient à GROUPAMA qui avait une convention de gestion avec VVF. Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2022. GROUPAMA veut vendre le bien au prix de 750 000 € environ.

Les travaux à réaliser sont estimés à 4 000 000 € pour le seul hôtel et à 750 000 € pour la filature.

L'objectif est de ne pas faire disparaître cet hôtel qui tient une place importante dans la structuration touristique du territoire. Le projet envisagé est le développement d'un hôtel d'insertion avec accueil de famille modestes.

Pour le montage juridique, une SEM pourrait porter le projet.

8. **PSE et demande d'aide financière du CIVAM** : suite au courrier de la CCEV et à l'intervention de M. Claude DOUCET, administrateur à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, cette dernière envisage de revoir le financement apporté au CIVAM pour l'animation du Plan de gestion des haies. Les contours de cette aide complémentaire restent à définir.

9. **Déjeuner avec le Préfet** : dans le cadre du déjeuner de la Présidente avec le Préfet ce jour-même, les sujets suivants ont été abordés :
- a. Déplacement des colonnes de Châteauroux
 - b. Plan santé n°3
 - c. Schéma d'accélération des énergies renouvelables : pour le préfet, il est plus pertinent de passer par la communauté de communes que par les communes.
10. **Projet de parc éolien à Villentrois – Faverolles-en-Berry** : William GUIMPIER indique que son conseil a voté contre. 5 entreprises faisaient signer des propriétaires pour disposer de leur terrain pour installer des mâts. Le Maire ne peut plus s'opposer à l'installation d'un mât de mesure. La commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry a interdit à ces entreprises l'accès aux chemins communaux.
11. **Absence de train à Châteauroux le week-end** : Guy LEVEQUE déplore cette situation et demande qu'une motion ou qu'un courrier soit fait.